



AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Le public est informé qu'une enquête publique portant sur la demande de déclaration d'intérêt général (DIG) et la demande d'autorisation environnementale relative à la restauration d'une zone d'expansion naturelle des crues du Cernon - « zone des stades » commune de Saint-Georges-de-Luzençon dans le département de l'Aveyron se déroulera pendant 30 jours consécutifs du mardi 4 janvier 2022 à 9h au mercredi 2 février 2022 à 12h sur le territoire de la commune de Saint-Georges-de-Luzençon.

M. Jean-Marie Maurel, retraité de la fonction publique territoriale, a été désigné, par le tribunal administratif en tant que commissaire enquêteur. En cas d'empêchement, un commissaire enquêteur remplaçant pourra être nommé après interruption de l'enquête.

Le siège de l'enquête est situé à Saint-Georges-de-Luzençon.

Le dossier d'enquête pourra être consulté aux jours et aux heures habituels d'ouverture de la mairie de Saint-Georges-de-Luzençon. Il sera également consultable pendant la durée de l'enquête sur un poste informatique mis à disposition du public dans les locaux de l'antenne du syndicat, Maison des entreprises, 4 rue de la Mégisserie, 12100 Millau - Bureau B-2-4, les lundi, mardi, jeudi : 9h-12h et 14h-17h, le vendredi : 9h-12h (fermeture du 27 au 31 décembre). Sur rendez-vous auprès du secrétariat : tél : 04 66 48 47 95. Il sera accessible via le site internet de la préfecture de l'Aveyron : <http://www.aveyron.gouv.fr/> pendant cette même durée ainsi qu'à l'adresse électronique : <https://www.registre-numerique.fr/ae-zec-st-georges-de-luzencon>.

Les observations et les propositions du public sur la demande pourront être, pendant le délai de l'enquête :

- portées par les intéressés sur le registre d'enquête correspondant ouvert à cet effet à la mairie de Saint-Georges-de-Luzençon ;
- adressées par écrit au commissaire enquêteur au siège de l'enquête situé à la mairie de Saint-Georges-de-Luzençon ;
- déposées sur le registre dématérialisé à l'adresse électronique mentionnée ci-dessus ;
- présentées verbalement au commissaire enquêteur qui se tiendra à la disposition du public à la mairie de Saint-Georges-de-Luzençon :
 - le mardi 4 janvier 2022 de 9h à 12h
 - le lundi 17 janvier 2022 de 9h à 12h
 - le mercredi 2 février 2022 de 9h à 12h

Des informations complémentaires peuvent être sollicitées auprès du demandeur : M. le Président du Syndicat mixte du bassin versant du Tarn-amont - adresse : Saint-Enimie 48210 Gorges-du-Tarn-Causses Tél : 04 66 48 47 95 - courriel : contact@tarn-amont.fr

La préfète statuera sur cette demande dans un délai maximal de trois mois à compter du jour de réception par la DDT du dossier de l'enquête transmis par le commissaire enquêteur par un arrêté d'autorisation et de déclaration d'intérêt général au titre des dispositions du code de l'environnement assorti de prescriptions ou par un arrêté de refus. Ce délai de trois mois peut éventuellement être prorogé par arrêté préfectoral motivé.

A l'issue de la procédure d'enquête, toute personne intéressée pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur à la mairie de Saint-Georges-de-Luzençon, en obtenir communication sur demande adressée à la DDT service biodiversité eau et forêt – 9 rue de Bruxelles – Bourran – BP 3370 – 12033 Rodez Cedex 9 ou le consulter sur le site internet de la préfecture : <http://www.aveyron.gouv.fr/> pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Fait à Rodez, le **17 NOV. 2021**
Le directeur départemental des territoires,


Joël FRAYSSE